



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 22**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 12**

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaut à Mme Johanne Ledanseur.

**Absents non représentés : 02**

M. Amroze Aduward, M. Hugues Orsolin.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° 2024-06-26/31

**Objet :** renouvellement de labellisation du Bureau Information Jeunesse.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR PROPOSITION DU MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**VU** le Décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

**VU** le Décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 modifié relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

**VU** l'Arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017,

**VU** sa délibération n° 2021-09-29/13 en date du 29 septembre 2021, relative à l'approbation du projet éducatif de territoire 2021-2024 (PEDT) et à l'Approbation des axes et objectifs du futur PEDT,

**VU** sa délibération n° 24-06-26-24 en date du 26 juin 2024 relative à l'approbation des axes et objectifs du Projet Educatif de Territoire 2024-2027,

**VU** l'annexe à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** que la labellisation du Bureau Information Jeunesse de la commune de Vélizy-Villacoublay est une démarche de qualité, qui reconnaît l'information comme une composante fondamentale de l'accès des jeunes à l'autonomie, à la responsabilité, aux droits, à l'engagement social et à la participation citoyenne, à l'épanouissement personnel, à la lutte contre l'exclusion et à la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen,

**CONSIDÉRANT** que le réseau Information Jeunesse accueille tous les jeunes pour les informer et leur offrir des services pratiques et adaptés à leurs besoins en constante évolution : sur les études, l'orientation, la formation, l'emploi, l'insertion, les aides aux projets, la prévention, l'engagement, le logement, la santé, la mobilité, les loisirs, et le sport,

**CONSIDÉRANT** que le BIJ de la commune de Vélizy-Villacoublay est reconnu parmi ses pairs comme un centre de référence pour son organisation, son fonctionnement et son rayonnement vis à vis des interlocuteurs du métier (CIDJ, YIJ, collèges dont la SEGPA, CIO de Versailles...),

**CONSIDÉRANT** que le recensement au sein du BIJ indique plus de 1 000 passages de jeunes de moins de 30 ans au cours de l'année 2023 (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, multimédia, etc.) et 200 entretiens sur l'orientation,

**CONSIDÉRANT** que le BIJ organise chaque année, entre autres, « Oriente ton parcours » (rencontres professionnels, étudiants avec des jeunes), des événements autour de la mobilité, des stages de baby-sitting, etc. Le BIJ pilote également les dispositifs de subventions « aide à projets », « permis citoyens » et « BAFA citoyens » pour le compte de la structure jeunesse de la Commune,

**CONSIDÉRANT** que le BIJ contribue ainsi à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes, avec chaque année, plus de 6 millions de jeunes accueillis et informés dans les 1 540 structures labellisées, l'Information Jeunesse est le 1er réseau d'accueil de jeunes en France,

**CONSIDÉRANT** que la labellisation du Bureau Information Jeunesse (BIJ), obtenue pour 3 ans arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2024, et qu'il convient en conséquence de faire une nouvelle demande de labellisation pour une durée de 6 ans,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Marouen Touibi, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité** (Pour : 33 voix),

**APPROUVE** la demande de renouvellement de la labellisation « Information Jeunesse » pour une durée de six ans auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports en Ile de France.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande de labellisation comportant une auto-évaluation, annexé au présent rapport, ainsi que tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*